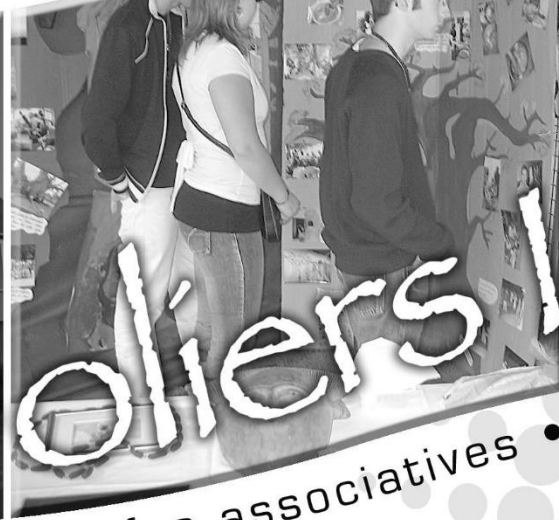




Soliers Infos

Infos municipales • Infos associatives • Infos pratiques

Editorial

par Philippe Jouin,
Maire de Soliers

Bonjour à Vous tous,

À l'agenda

17 avril /
Permanence Mairie

29 avril /
Permanence Mutuelle

Une nouvelle fois, notre Gouvernement s'est vu contraint d'adopter de nouvelles mesures pour contrer et limiter les effets de cette pandémie que nous subissons depuis déjà un an. Depuis ce week-end, et pour plusieurs semaines, les dispositions suivantes s'appliquent dorénavant sur le territoire de notre commune :

- nos écoles et Centre de Loisirs sont fermés. Seul est maintenu l'accueil des enfants des personnes dites prioritaires, pour Soliers et les communes environnantes,
- notre Espace Citoyen EVS est fermé,
- notre mairie, notre relais postal et notre bibliothèque restent quant à eux accessibles à tous, sous contrainte des gestes barrières,
- de manière générale, la continuité de l'ensemble des services publics est assurée,
- seuls les commerces dits « essentiels » restent ouverts,
- le projet « escalade », dont la structure venait tout juste d'être installée dans la cour de nos écoles, est reporté au 26 avril,
- l'enquête que je vous avais annoncée qui visait à recueillir vos opinions sur notre « Soliers de Demain » est repoussée au 26 avril également. Elle sera alors menée par un groupe d'étudiants de l'IRTS Normandie Caen, mandatés par la commune, qui se déplaceront chez vous dans le respect des règles sanitaires,
- Soliers en Fête, le Carnaval des Enfants et la course « la Solarienne » sont annulés,

et malheureusement, j'ai dû prendre la lourde décision d'annuler également notre prochaine Fête de la Saint-Jean ! En effet, face à l'incertitude d'une levée avant l'été des contraintes sanitaires sur les événements festifs, il serait tout bonnement « irresponsable » de ma part

d'engager financièrement notre commune dans la validation des nombreux contrats liés à l'organisation d'une telle fête, et même de demander aux bénévoles de nos associations de se mobiliser et de travailler à son organisation.

Pour autant, nous pouvons en cette période bien morose, nous réjouir d'avoir réussi l'essentiel : tous nos Aînés de plus de 75 ans qui l'ont accepté sont aujourd'hui vaccinés !

Ce sera dès demain le tour des Solariens âgés de 70 à 75 ans. J'ai en effet obtenu des services de l'Etat l'organisation d'une journée de vaccination, le 30 avril, à la salle polyvalente. N'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant auprès de Sandra à la mairie ; nous ne bénéficierons que de 50 doses du vaccin Pfizer, et par mesure d'équité, les inscriptions se feront bien évidemment dans l'ordre des enregistrements...

Votre Conseil municipal a adopté, début de ce mois, le budget de cette année à venir. Malgré l'impact financier non négligeable de la Covid-19 sur nos finances, elles restent saines ! Nous pouvons comme prévu engager l'ensemble de nos projets et maintenir la qualité des services que nous vous devons, et toujours sans la moindre augmentation des taux d'imposition !

Enfin, j'ai le plaisir de vous adresser, joint à ce Soliers infos, notre nouveau magazine annuel « Le Solarien ». Il vous permettra de découvrir l'ensemble des actions menées en 2020 par votre équipe municipale, ses services et vos associations.

Prenez soin de Vous,

Bien cordialement.

Soliers Infos

Bulletin mensuel
d'informations de la commune

Directeur de la publication /
Philippe Jouin

Responsable de la publication /
Patrice Breillat

Coordination /
Maxime Jamet - Mairie de Soliers

Contacts /

Mairie : 02 31 15 68 68

Mail : ensembleasoliers@wanadoo.fr

Réalisation - Impression /
Mairie de Soliers

www.soliers.fr

Avril 2021

Les initiatives des habitants portent leurs fruits



Le Jeu « Le voyage d'Elfie » organisé pour les enfants durant les vacances d'hiver a rencontré un franc succès. Le gagnant du tirage au sort a reçu un livre et les partici-

pants ont eu un diplôme. Merci à Jean-Luc pour son investissement.

Le printemps des poètes, projet en lien avec la Bibliothèque et le Centre de Loisirs a lui



aussi été apprécié. Les habitants de l'Espace Citoyen se sont essayés à l'écriture d'haïkus, poèmes japonais traditionnels en trois vers.

Quelques habitants ont participé à la décoration du restaurant scolaire pour un repas mexicain proposé aux élèves de l'école Copernic.

Merci pour les créations photos, dessins, peintures...

Concours de Mascotte « Espace Citoyen »

Toutes et tous Solariens de tout âge sont invités à **créer une mascotte** qui accompagnera les activités et la communication liées à l'Espace de Vie Sociale de la commune. Le concours est ouvert **à partir du 1^{er} avril 2021** et sera clos le **30 juin 2021**. Un jury, composé des membres du Collectif Habitants, fera son choix parmi les propositions.

La mascotte choisie débutera son périple dès la rentrée de septembre 2021. Seuls impératifs : les propositions devront être remises **en couleur sur support papier** et seront déposées dans la boîte aux lettres de l'Espace Citoyen. Au dos de chaque proposition, devra être mentionné succinctement le **rapport avec la commune**, voir le département, **nom, prénom, âge** ainsi que les **coordonnées** du participant. Numérique, crayons de couleur, feutres, tout est possible. C'est à vous maintenant, et bonne inspiration.

Information :

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, **toutes les activités de l'Espace de Vie Sociale sont suspendues pour le moment.**

Elodie (l'animatrice) reste à votre disposition aux heures des permanences, uniquement sur rendez-vous.

Les horaires d'ouverture :

Périodes Scolaire :

Lundi de 9h00 à 11h30
Mercredi de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h45
Vendredi 14h15 à 16h00

ESPACE CITOYEN

1 place du cardinal Touchet
Mail : espacecitoyen@soliers.fr
Tel : 06 23 91 46 42

Des mercredis conquérants

Pour les mercredis de mars et d'avril, l'Espace Loisirs est parti à la (re)découverte de notre belle région : la Normandie !

Par le biais d'activités ludiques et récréatives proposées par l'équipe d'animation, les enfants en ont appris davantage sur la culture, la gastronomie ou encore l'histoire de notre région :

Fabrication de casques vikings, visite au château de Caen, réalisation de tartes aux pommes, visite guidée en bord de mer... bref, un



programme de conquérants pour nos petits normands ! Ce cycle a également été marqué par l'intervention de deux formatrices du CESR d'Ifs, venues sensibiliser les enfants du groupe des 6-8

autour des déplacements à pied en ville et des dangers de la route au cours de leur projet intitulé « Tous à pied ». Merci à Honorine et à Gaëlle pour ces deux matinées très instructives !

ESPACE JEUNES



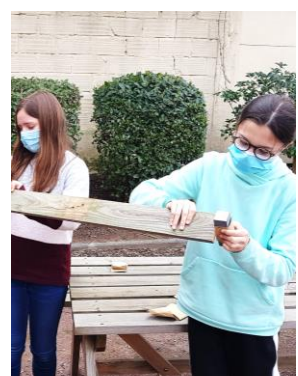
Des mercredis aux couleurs Européennes

L'Espace Jeunes de Soliers, c'est aussi une ouverture tous les mercredis après-midi de 14h à 18h30.

Les mercredis de mars ont vu les jeunes s'investir sur la préparation de la fête de l'Europe qui se déroulera pendant les vacances d'avril. Les jeunes ont trouvé des défis sur l'Europe à envoyer par colis au Local Jeunes de Cormelles-le-Royal. Nous recevrons bientôt à notre tour un



colis de leur part bien rempli. Les jeunes du CMJ et de l'Espace Jeunes se sont également investis sur la fabrication d'une bibliothèque citoy-



enne extérieure faite en bois de palette. Nous en sommes au début de la construction, tournevis, sciure et tasseaux rythmeront la fin du projet.

Réorganisation des vacances d'avril

Suite aux annonces gouvernementales de réorganisation des vacances d'avril, l'Espace Loisirs et l'Espace Jeunes ne peuvent accueillir que les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Pour le reste, l'accueil du public est suspendu jusqu'au 25 avril 2021 inclus.

Contact :

Clément DEFENOILLERE
Directeur des accueils de loisirs
02 31 39 63 79 / 06 34 15 32 83
enfance@soliers.fr

Contact :

Cyrille JACQUELINE
Animateur Jeunesse
02 31 39 63 79
jeunesse@soliers.fr

Bibliothèque

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Les rendez-vous de la bibliothèque suspendus

Pour répondre aux décisions gouvernementales pour la lutte contre l'épidémie de COVID-19, les différents ateliers de la bibliothèque sont suspendus. Toutefois, la bibliothèque reste ouverte au public aux horaires « vacances scolaires » du 12 au 24 avril.

Reprise des horaires habituels :

Le couvre-feu étant maintenant à 19h, la bibliothèque sera de nouveau ouverte aux horaires habituels :

Période scolaire :

Lundi : 16h – 19h
Mardi : 16h – 18h
Mercredi : 9h30 – 12h / 14h – 18h
Vendredi : 14h – 19h
Samedi : 10h30 – 12h30

Vacances scolaires :

Lundi : 15h – 19h
Mardi : 15h – 18h
Mercredi : 9h – 12h / 14h – 18h
Vendredi : 14h – 19h
Samedi : 10h30 – 12h30

PERMANENCE MUTUELLE

Votre commune se mobilise pour **votre santé**
et **votre pouvoir d'achat**.

Inscrivez-vous pour comparer votre Mutuelle
Prochaine permanence :

Jeudi 29 avril de 9h à 12h

Sur inscription auprès de Sandra Hamel
Secrétariat de la Mairie – 02.31.15.68.68.

PERMANENCE DE LA MAIRIE

La Mairie sera ouverte le :
Samedi 17 avril 2021
de 10h à 12h

Permanence réservée uniquement pour :

- les actes d'état civil
- le recensement militaire
- l'inscription sur les listes électorales
- la facturation des services périscolaires.

État Civil**MARIAGE :**

18/03/2021

Ihsan PEKTAS
& Mensure GÖKDEMİR

Nos félicitations aux nouveaux époux

NAISSANCE :

13/03/2021

Gabrielle BOUCHET
Fille de Quentin BOUCHET
& de Charlotte JAMOIS

*Sincères félicitations aux heureux
parents et bienvenue au nouveau-né.*

VACCINATION

Le **30 avril 2021** : une séance de vaccination
COVID-19 est organisée à la **Salle Polyva-
lente de Soliers**, pour les personnes de **70
ans et plus**. Renseignements et inscriptions
à la Mairie ou au 02.31.15.68.68.

ACCÈS DÉCHÈTERIE

À compter du **1^{er} avril**, les Solariens pourront accéder
à la **déchèterie de Saint-Martin-de-Fontenay**.

La carte d'accès est à se procurer auprès des services du Smictom
pour ceux qui n'en possèdent pas encore.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Votre Agence Postale évolue !

Les **instances** (retraits de **lettres recommandées** et de **colis** avec avis de passage)
ne se font plus à la boulangerie mais à l'Agence Postale (près de la Mairie) depuis le 16 mars.

Fermetures exceptionnelles les 13 et 15 avril 2021

Horaires hors vacances :

Fermée le lundi

Mardi, Jeudi et Vendredi : **8h45 à 12h00**
Mercredi : **13h30 à 16h30**
Samedi : **9h00 à 12h00**

Horaires vacances :

Fermée le samedi

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h45 à 12h15
Mercredi : **13h30 à 16h30**

Conditions d'utilisation du terrain synthétique

Compte tenu de l'utilisation abusive du terrain de football synthétique par de nombreuses personnes extérieures à la commune, la municipalité a décidé de mettre en place un règlement intérieur destiné à prioriser son accès au club de football « Bourguébus-Soliers Football club » ainsi qu'aux Solariens.

Ce règlement applicable par arrêté municipal du 26 février 2021 fixe un certain nombre de modalités à respecter par les utilisateurs qui sont définies comme suit :

L'utilisation du terrain en gazon synthétique est strictement réservé au club de football « Bourguébus-Soliers Football club » pendant les horaires définis dans le cadre d'un planning annuel validé par l'autorité municipale et le président du Club de Football.

Son usage peut être étendu à d'autres activités sportives compatibles avec le revêtement synthétique sur autorisation du maire ou de son représentant.

En dehors des périodes réservées au club de football, le terrain en gazon synthétique est accessible du lundi au dimanche entre 10h – 12 h et 14h30 – 19h. Son accès n'est possible que par l'intermédiaire d'un badge uniquement délivré aux personnes domiciliées à Soliers qui en font la demande en mairie.

Modalités d'accès aux équipements et conditions de délivrance du badge :

- Terrain accessible avec un badge. Le badge a une durée illimitée dans le temps et est délivré gratuitement la première fois contre un chèque de caution d'un montant de 50 €. Il est personnel et ne peut être prêté à une tierce personne à l'exception de celles issues du même foyer. Deux badges maximum sont délivrés par foyer. En cas de perte ou de dégradation du badge, son titulaire est tenu de le déclarer en mairie. Le chèque de caution est alors encaissé et la délivrance d'un nouveau badge est liée à la remise d'un nouveau chèque de caution de 50 €.
- Le formulaire de demande de badge est disponible en Mairie. Il faudra vous munir d'une pièce d'identité valide, d'un justificatif de domicile et du chèque de caution.
- Le temps d'utilisation du terrain est fixé à 1 heure maximum par équipe sous la responsabilité du titulaire du badge.

- Chaque badgeage est enregistré en mairie sous le nom de son titulaire qui demeure responsable de tout problème rencontré pendant les heures d'utilisation et jusqu'au badgeage du prochain utilisateur.
- Un contrôle des badges est effectué régulièrement par les services de la mairie. Chaque année, le titulaire du badge doit se présenter en mairie pour présenter son badge et renouveler son chèque de caution. A défaut de ce passage obligatoire et après lettre de mise en demeure, le badge est désactivé et le chèque de caution encaissé.
- Le chèque de caution est restitué à son titulaire après remise définitive de son badge au service de la mairie.

Règles de police et conséquences du non-respect de ces règles :

La responsabilité du titulaire du badge ou de ses parents si le titulaire est un mineur est engagée lors de tout incident ou dégradation survenue pendant le créneau horaire durant lequel il est identifié par la municipalité comme utilisant le terrain synthétique. La municipalité se retourne vers le titulaire du badge ou ses parents pour engager toute procédure de remboursement en cas de dégradation ou de plainte en cas d'incident de tout ordre.

Tout contrôle est réalisé par la municipalité qui se laisse également le droit d'effectuer à tout moment et en opportunité des vérifications sur le site de la bonne utilisation du terrain par le titulaire du badge. Le cas échéant, les services de la gendarmerie peuvent être contactés en cas de difficulté avérée.

Toute personne qui accède au terrain sans utiliser le badge ou en utilisant le badge d'autrui est en infraction avec le présent arrêté.

L'annulation du badge à son titulaire peut être décidée par l'autorité municipale et réalisée sans délai à l'encontre du titulaire en cas de manquement au présent règlement ou lors de toute action dont la gravité nécessite de lui interdire l'accès aux équipements.

Le terrain de tennis extérieur situé rue des tilleuls sera également prochainement accessible avec un badge, sous les mêmes conditions.



Badge N° / 2021

FORMULAIRE DE DEMANDE DE BADGE D'ACCES AU TERRAIN SYNTHÉTIQUE



Inscription

Titulaire du badge :

M. ☐ Mme ☐ Nom : Prénom : Date de naissance : / /
 Adresse : Code postal : Ville :
 Tél. dom : Tél. portable :
 Courriel :

Représentant légal (si titulaire mineur) :

Nom et prénom :
 Date de naissance : / /
 Adresse : Code postal : Ville :

Pièces à fournir

- ☐ Copie de la carte d'identité du demandeur du badge (et du représentant légal si le demandeur est mineur)
- ☐ Copie du justificatif de domicile datant de moins de trois mois
- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité
- ☐ Chèque de caution de 50 € (en cas de perte ou de manquement au règlement intérieur)

Engagement

- ☐ Je certifie l'exactitude des renseignements fournis
- ☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement d'utilisation et d'accès au terrain synthétique
- ☐ Je certifie qu'au sein de mon foyer familial, nous ne disposons pas de plus de 2 badges
- ☐ Je reconnais que la caution de mon badge sera encaissée en cas de manquement aux dispositions du règlement d'utilisation

Fait à :
 Le :
 Signature du demandeur précédée de la
 mention « Lu et approuvé »

Cadre réservé à la collectivité

Badge 1 N° :
 Badge 2 N° :
 Badge(s) remis le : / /
 Signature de l'agent :

Sauf retrait du badge pour manquement au règlement, cette demande est valable 1 an à compter de la date de réception du badge et devra être renouvelée pour continuer à bénéficier de l'accès au terrain synthétique.

ÉCOLE PRIMAIRE

maternelle et élémentaire

Inscription en petite section ou nouvel arrivant

À partir du **1er avril 2021**, les enfants nés **jusqu'au 31 décembre 2018** pourront être inscrits à l'école maternelle pour la rentrée 2021/2022.

Pour cela, il faudra tout d'abord effectuer une inscription administrative en Mairie muni :

- Du livret de famille
- D'un justificatif de domicile (de moins de 3 mois)
- D'une pièce d'identité
- Du jugement de divorce, séparation ou convention (pour les gens concernés)
- Du certificat de radiation (le cas échéant)

Ensuite, il faudra prendre RDV avec M. MAUVIEL, directeur de l'école au 02.31.23.12.78.

Les pièces que vous devrez lui présenter sont :

- L'inscription administrative
 - Le carnet de santé de l'enfant à jour ou une attestation fournie par votre médecin justifiant d'une vaccination à jour
 - Le certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés.
- Éventuellement l'attestation d'assurance.*

COLLÈGE

Inscription en 6^{ème}

Le collège de secteur est le collège « Léopold Sédar Senghor » à Ifs.

Les dossiers d'inscription seront remis directement aux familles par l'école de Soliers au mois de mai. La restitution des dossiers se fera à l'école toujours, dossiers qui nous seront retournés ensuite par les enseignants. La liste des documents demandés sera intégrée au dossier.

Le collège offre la possibilité aux familles et élèves d'acheter leurs fournitures via un achat groupé à des prix avantageux, tout en conservant une grande qualité des produits. Les fournitures sont remises fin août dans des colis personnalisés au collège.

Les élèves de Soliers passeront une journée dans l'établissement afin de préparer leur arrivée au cours de la seconde quinzaine de mai. Une réunion sera proposée également aux familles en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Aucune date n'a été arrêtée pour le moment.

Collège Léopold Sédar Senghor
8 rue du Roussillon - 14123 IFS

☎ 02 31 78 96 96

✉ ce.0142271t@ac-caen.fr

www.college-senghor.etab.ac-caen.fr

CALENDRIER SOLIERS DE COLLECTE

2021

TRIER VOS EMBALLAGES DEVIENT PLUS SIMPLE !



Grâce au bac jaune, la collecte s'effectue **UNE SEMAINE SUR DEUX**.



- ESSUIE-TOUT, MOUCHOIRS, COUCHES, PETITS OBJETS EN PLASTIQUE**
Dans la poubelle grise
- BOUILLIÈRES, POTS, BOCAUX, FLACONS à verre**
- PILES, AMPOULES À ÉCONOMIE D'ÉNERGIE, CARTOUCHES D'ENCRE**
Dans les bornes (magasins ou déchèteries)
- GROS OBJETS EN PLASTIQUE, JOUETS, CAQUÈTES**
En déchèterie
- MÉDICAMENTS**
En pharmacie
- TEXTILES**
Dans la borne à textiles

NOUVEAUX JOURS DE COLLECTE SUR VOTRE COMMUNE !

- ORDURES MÉNAGÈRES**
Vendredi après-midi
Bac gris à sortir le jour même avant 12h.
Ramassage de 13h à 21h.
- RECYCLES**
Lundi après-midi
1 SEMAINE SUR 2
Bac jaune à sortir le jour même avant 12h.
Ramassage de 13h à 21h.
- PRÉSENCE DE LA BENNE À DÉCHETS VERTS**
Du 1^{er} février au 31 décembre
Du lundi au samedi
Accès fermé les jours fériés

JOURS FÉRIÉS À partir du jour férié toutes les collectes de la semaine sont décalées au lendemain !

AVRIL	MAI	JUIN
1 09 13 2 09 09 3 09 4 09 5 09 6 09 7 09 8 09 9 09 10 09 11 09 12 09 13 09 14 09 15 09 16 09 17 09 18 09 19 09 20 09 21 09 22 09 23 09 24 09 25 09 26 09 27 09 28 09 29 09 30 09	1 09 2 09 3 09 4 09 5 09 6 09 7 09 8 09 9 09 10 09 11 09 12 09 13 09 14 09 15 09 16 09 17 09 18 09 19 09 20 09 21 09 22 09 23 09 24 09 25 09 26 09 27 09 28 09 29 09 30 09	1 09 2 09 3 09 4 09 5 09 6 09 7 09 8 09 9 09 10 09 11 09 12 09 13 09 14 09 15 09 16 09 17 09 18 09 19 09 20 09 21 09 22 09 23 09 24 09 25 09 26 09 27 09 28 09 29 09 30 09

Vacances scolaires ZONE B

Pour en savoir plus : 02 31 304 304
contact@caenliamers.fr



MISE EN ŒUVRE GRAPHIQUE : ...

Caen la mer interdit tous démarchages d'étrangers, en rapport avec ce calendrier et la collecte des déchets ménagers.

CAEN LA MER S'ENGAGE


**VOS EMBALLAGES
SE TRIENT**
NOUVEAU

LE TRI C'EST FACILE !

À compter du **1^{ER} AVRIL 2021** dans votre commune, vous pourrez déposer tous vos emballages et papiers sans exception dans la poubelle jaune.

**NOUVEAU
MÉMO TRI !**
REPOSITIONNABLE


Depuis plus de 20 ans que la collecte sélective existe, le recyclage des emballages ménagers ne cesse de progresser. Ces trois dernières années, dans notre collectivité, nous avons diminué de 8 kg par habitant les ordures ménagères, et parallèlement le recyclage des emballages a augmenté de 4,8 kg par habitant. Si ces résultats sont encourageants, la recherche constante de solutions pour s'améliorer et réduire la production de déchets reste une priorité.

RECYCLER PLUS D'EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac de tri aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Faute de savoir comment recycler les autres emballages en plastique, nous devons les jeter avec les ordures ménagères.

Les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble et ont trouvé des solutions : pour recycler plus, il suffit de trier d'autres emballages !



* LE TRI C'EST FACILE !

**LE TRI
C'EST
EASY !***

**POUR VOUS,
LE TRI DEVIENT
PLUS SIMPLE !**

1

C'est un emballage ?

Déposez-le
dans la poubelle jaune !

2

Inutile de les laver,
il suffit de **bien les vider**
et de **ne pas les imbriquer**
entre eux

3

Déposez vos emballages
en vrac dans la poubelle jaune.

Désormais, plus de doute :
tous les emballages se trient !

CITEO
Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.



**LES
DÉCHETS,
TOUS
CONCERNÉS !**
RÉDUISONS, RECYCLONS, VALORISONS

Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

VOTRE COMMUNAUTÉ URBAINE S'ENGAGE POUR FAIRE PROGRESSER LE RECYCLAGE

Des ambassadeurs du tri parcourront le territoire de Caen la mer pour expliquer en détail ces nouvelles pratiques du quotidien. Vous aurez peut-être l'occasion d'échanger avec eux.

Pour vous aider à passer à l'action, répondre à toutes vos interrogations et tout connaître des nouvelles consignes de tri, consultez le site www.consignedetri.fr ou téléchargez l'application **Guide du tri**.

PS : Ne soyez pas étonnés si les consignes diffèrent chez vos proches qui habitent d'autres communes. D'ici 2022, tous les Français seront concernés par cette simplification du geste de tri.

RECYCLER VOS EMBALLAGES DEVIENT PLUS SIMPLE !

NOUVEAU



**TOUS LES EMBALLAGES
PLASTIQUES**



TOUS LES FLACONS, BIDONS ET BOUTEILLES PLASTIQUES



TOUS LES PAPIERS ET LES CARTONS



TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL



FIBRE
Calvados
NORMANDIE

LE RACCORDEMENT A LA FIBRE OPTIQUE

COMMENT SE CONNECTER A LA FIBRE ?



FIBRE
Calvados
NORMANDIE

**MAINTENANT
INTERNET
À LA VITESSE
DE LA LUMIÈRE
CHEZ VOUS !**

- 1**
JE VÉRIFIE
MON
ÉLIGIBILITÉ
SUR FIBRE-CALVADOS.FR
- 2**
JE CHOISIS
MON
OPÉRATEUR
FIBRE
- 3**
COVAGE
ME RACCORDE
À LA FIBRE

fibre-calvados.fr

1. **TESTEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ** sur www.fibre-calvados.fr

- [en localisant votre logement sur la carte interactive disponible sur notre site web *](#)

2. **LES OFFRES FIBRE** consultez les opérateurs présents sur le réseau Fibre Calvados Normandie. La liste des opérateurs disponibles sur fibre-calvados.fr

3. **SOUSCRIVEZ UN ABONNEMENT FIBRE** auprès de l'opérateur qui commercialise déjà ses offres fibre dans votre secteur

4. **ON VOUS RACCORDE A LA FIBRE**
Un technicien mandaté par votre opérateur réalisera les travaux de raccordement entre le boîtier extérieur et l'intérieur du logement.

En cas de problème de raccordement ou d'éligibilité :

- www.covage.com
- En bas de la page, cliquez sur « contact »
- Cliquez ensuite sur « contactez-nous »
- Remplissez le formulaire
- COVAGE vous recontactera



TU ES

COLLÉGIE

Le Département du Calvados
t'aide à partir en vacances
cet été !

Centre de loisirs, stages, mini-camps, séjours linguistiques ou thématique à l'étranger, tu peux bénéficier d'une aide comprise entre **50 et 150€*** pour financer une partie des dépenses liées à tes activités de loisirs durant l'été.

Faites votre demande en ligne sur **calvados.fr**
entre le **1^{er} AVRIL** et le **11 JUILLET !**

CONTACT boursevacances@calvados.fr

*Sous conditions de ressources (quotient familial inférieur ou égal à 650€ - attestation de paiement CAF de moins de 3 mois obligatoire). Montant de l'aide entre 50 et 150€ par enfant selon la nature de l'accueil ou du séjour. Ensemble des conditions d'obtention de l'aide disponibles sur calvados.fr

Si vous recherchez un accompagnement au numérique, rendez-vous dans un des 41 Points Info 14 !

Mon quotidien, ma vie demain

calvados.fr
Facebook Twitter YouTube



Conception, impression : Imprimerie départementale du Calvados. Mars 2021. Crédit photo : Doudier - Freepik.com - Ref: F1m4497C20



ÉTUDIANTS, UNE BOURSE, UN LOGEMENT: FAITES VOTRE DEMANDE !

Du 20 janvier au 15 mai 2021
en saisissant votre Dossier social étudiant
sur messervices.etudiant.gouv.fr



@etudiantGouv
etudiant.gouv.fr



AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES



PROCHAIN DON DE SANG LUNDI 26 AVRIL 2021

SALLE POLYVALENTE 16h30-19h30

SUR RDV site internet : mon-rdv-dondesang



A cause de la Covid, de nombreuses collectes en entreprises, lycées etc. ne peuvent avoir lieu. Les réserves de produits sanguins sont catastrophiquement basses, aussi nous avons besoin de vous, invitez vos proches, amis, voisins. Merci

Selon les mesures sanitaires en vigueur, nous pourrions vous servir notre collation habituelle mais nous pourrions être contraints de servir un pique-nique à emporter, merci aux donateurs pour leur compréhension.

La prise de rdv permet d'étaler les dons et de respecter la distanciation lorsqu'il y a collation.

DONNER SON SANG : UN ACTE CITOYEN RESPONSABLE

 <u>Quelques conditions pour donner son sang :</u> - Être âgé de 18 ans à 70 ans révolus - Respecter un délai de 8 semaines entre 2 dons - Être en bonne santé - Se munir d'une pièce d'identité <u>Quelques précautions à prendre :</u> - Peser au moins 50 kg - Ne pas être à jeun - Respecter certains délais : * Après un piercing ou un tatouage : 4 mois * Après une infection : 3 mois * Après des soins dentaires : 14 jours * Après une intervention chirurgicale : 4 mois	<u>Les 4 étapes du don du sang :</u> - Prise en charge par une équipe médicale et paramédicale - Entretien avec un médecin qui déterminera si vous êtes apte au don - Prélèvement d'une durée de 7 à 10 minutes, d'une quantité de sang d'environ 470ml - Accueil par les bénévoles de l'amicale dans l'espace repos où une collation vous est offerte.
--	---



Livraison de Fuel

Mercredi 5 mai

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez appeler :

Mme VICTORIA
☎ : 02.31.80.95.37.

M. LECHEVALLIER
☎ : 02. 31.23.10.40.

Donne

- ✓ Bois de lit 140cm (sans literie) en chêne, style rustique campagnard.
Contact : 02.31.39.85.73 ou 06.85.54.34.16
- ✓ Salon de jardin blanc de marque « Grosfilex » : Table ovale 1,35m & 4 fauteuils avec coussins.
Très bon état
Contact : 06.37.84.28.12

Emploi

- ✓ Des milliers d'offres d'emploi et d'alternance sélectionnées pour vous par Pôle emploi :
www.1jeune1solution.gouv.fr

Horaires d'ouverture

Mairie



Du lundi au vendredi

8h30 > 12h30 • 15h00 > 17h15
Sauf mercredi après-midi
1 samedi par mois, de 10h à 12h
Fermée le mercredi pendant les
vacances scolaires

Tél. : 02 31 15 68 68
Mail : mairie@soliers.fr

Centre Espaces



Permanences

Mardi > 9h à 11h30 et 16h30 à 18h
Mercredi > 16h30 à 18h
Jeudi > 16h30 à 18h
Vendredi > 16h30 à 18h

Tél. : 02 31 39 63 79
Mail : enfance@soliers.fr

Bibliothèque



Ouverture au public

Lundi > 16h-19h
Mardi > 16h-18h
Mercredi > 9h30-12h et 14h-18h
Vendredi > 14h-19h
Samedi > 10h30-12h30

Tél. : 02 31 23 14 80
Mail : bibliotheque@soliers.fr

Agence postale



Ouverture au public

Fermée le Lundi
Mardi / Jeudi / Vendredi
> 8h45 à 12h
Mercredi > 13h30 à 16h30
Samedi > 9h à 12h

Tél. : 02 31 39 27 43



Aide aux familles et
aux personnes âgées
10 rue Val Es Dunes 14540
BOURGUEBUS

Tél : 02 31 39 05 35



Soins Infirmiers À Domicile
Place de la Mairie BOURGUEBUS
Mme LAUDE-PRINS Christine

Tél : 02 31 23 15 90

Mission locale

La mission locale est au service de
l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans.

Pour prendre RDV,
ou pour toute information :

Tél : 02.31.15.31.95.

Services Médicaux

Infirmier :
M. LECOUTURIER :
Tél. : 02 31 23 19 29
Port. : 06 82 41 24 50

Médecin :
Dr BELIN
Tél : 02-31-23-13-24

Horaires d'ouverture de la Pharmacie :

Du lundi au vendredi :
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 19h30

Le samedi :
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 18h00

Horaires d'ouverture du cimetière :

Du 1^{er} Mars au 30 Octobre
8h30 à 20h15

Du 1^{er} Novembre au 28 Février
9h à 17h

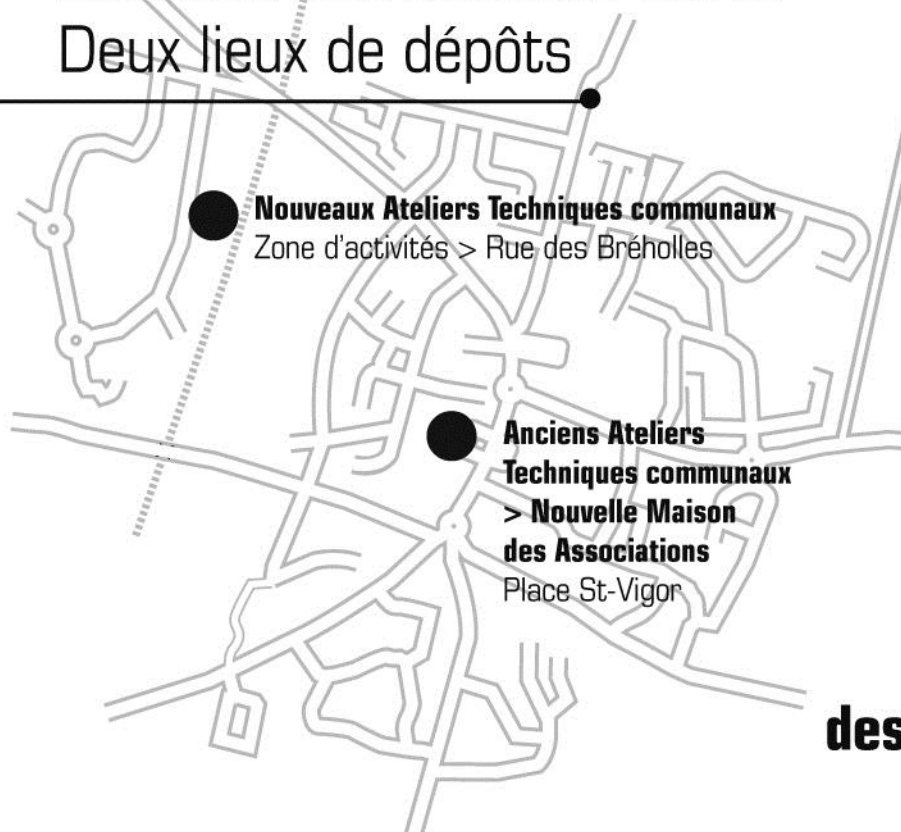
Assistante Sociale

Centre médico-social de
Bourguébus :
Tél. 02 31 23 11 95

Centre médico-social de
Giberville :
Tél. 02 31 72 05 15

Collecte des déchets verts

Deux lieux de dépôts



JOURS DE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Bacs Gris

Vendredi 2, samedi 10,
Vendredis 16, 23 & 30 avril
Vendredis 7, 15, 21 et samedi 29 mai

JOURS DE RAMASSAGE DES DÉCHETS RECYCLABLES

Bacs Jaunes

Mardi 6 & lundi 19 avril
Lundis 3, 17 & 31 mai

Contact Utile /
caenlamer.fr
02 31 304 304

Planning du mois
des dépôts et retraits
des bennes à déchets verts

AVRIL 2021

HORAIRES D'OUVERTURE DES LIEUX DE DÉPÔTS

Du 1^{er} novembre au 28 février

Zone d'Activités & Place St-Vigor :

Du lundi au vendredi

8h15 à 17h00

Samedi

8h45 à 17h00

Du 1^{er} mars au 31 octobre

Zone d'Activités :

Du lundi au vendredi

8h15 à 17h00

Samedi

8h45 à 20h15

Place St-Vigor :

Du lundi au vendredi

8h15 à 20h15

Samedi

8h45 à 20h15

Jours de rotations des bennes

Les bennes sont vidées et remises le même jour.

Jeudi 1^{er} avril

Jeudi 8 avril

Lundi 12 avril

Jeudi 15 avril

Lundi 19 avril

Jeudi 22 avril

Lundi 26 avril

Jeudi 29 avril